

LE SOUTIEN FORMATION POUR LA RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Le fonds réparation EEE offre un financement de la formation au métier de réparateur. Il permet de soutenir la formation initiale et continue des techniciens réparateurs, dans les entreprises de réparation labellisées QualiRépar.

Les critères d'éligibilité au soutien

1. **L'entreprise bénéficiaire de la formation doit être à jour du label QualiRépar ou du BonusRépar Cycles**
2. **La formation doit être certifiée Qualiopi** au jour de la demande du soutien
3. **La formation doit se situer dans l'un des 5 cadres de reconnaissance de certification** : Diplôme, Certification professionnelle RNCP, Titre professionnel RNCP, CQP reconnu par une branche professionnelle, le cas échéant inscrit au RNCP, Certification professionnelle inscrite au répertoire spécifique
4. **La formation doit être en lien avec les fiches métier** pour lesquelles le réparateur est labellisé ou en cours de labellisation complémentaire
5. **La partie distancielle de la formation ne pourra pas excéder 15% du volume total de la formation**
6. **L'entreprise, l'organisme de formation et le formé sont soumis à un engagement tripartite** (par exemple : convention, contrat en alternance...)

Grille de soutien formation 2026

- **Niveau 3 : 7 €/h avec un maximum de 500 heures** (soit un financement maximal de 3500 € par formation)
- **Niveau 4 : 8 €/h avec un maximum de 550 heures** (soit un financement maximal de 4400 € par formation)
- **Niveau 5 : 9 €/h avec un maximum de 600 heures** (soit un financement maximal de 5400 € par formation)

Aspects pratiques

La demande s'effectue sur le portail dédié aux réparateurs labellisés QualiRépar : <https://ff3e.lopcommerce.com>

Prise en compte des formations s'étant terminées entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026.

- **La demande est à effectuer à la fin de la formation**, et pour chaque personne formée, quel que soit le nombre d'employeurs pour lesquels la personne a travaillé dans le cadre de sa formation
- **Les documents nécessaires au dépôt de la demande sont :**
 - Le certificat de réalisation de formation
 - La convention de formation
 - Le n° de fiche RNCP de la formation
- **L'entreprise demandeuse du soutien formation devra tenir à disposition pendant 3 ans :**
 - Les feuilles d'émargement du formé aux séances de formation
 - Les états des connexions pour les formations à distance
 - La convention de formation et les rapports de suivi de formation
 - Le rapport de travaux réalisés par la personne formée, les bilans de formations et évaluations pédagogiques
- **Une fois la saisie terminée et validée, un numéro de dossier est attribué :** il figure dans la confirmation de la prise en compte de la demande, transmise par mail à la personne identifiée comme responsable chez le réparateur
- **Le soutien formation est versé en une seule fois à l'entreprise de réparation labellisée QualiRépar.** Il n'y a pas de subrogation à l'organisme de formation
- **Les cadres d'orientation vers l'emploi de France Travail suivants sont compatibles avec la prime formation : POEI, PEC.** Plus d'informations sur <https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html> et <https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/preparer-votre-candidature/accompagne-dans-sa-recherche/parcours-emploi-competences--dec.html>.
- **Si vous souhaitez un accompagnement dans la démarche, vous pouvez contacter :**
support_ff3e@lopcommerce.com